



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 2 JUIN 2021 À 19:00 HEURES par visioconférence.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance extraordinaire par voie de visioconférence.

Sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Patrick Bouchard,

Sont présents à cette visioconférence :

Johanne Fortin, Annie Bergeron (téléphone), Sonia Lefebvre et Martin Pelletier.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Rita Ouellet.

Absence motivée : Marc Laliberté et Claudie Tremblay.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis à tous les membres du conseil par courriel.

Huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que les décrets prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT que l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne ou par téléconférence;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

01-062021

« Que le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne ou par téléconférence »

Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

Il est 19 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Dossier en cours:

- Bonification de la demande d'aide financière *Programme Aide aux immobilisations infrastructures culturelles*;

Période de questions sur les sujets ci-dessus exclusivement, pour les contribuables;

Clôture de la séance

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

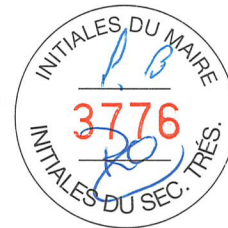
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-062021

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu »



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



Bonification de la demande d'aide financière Programme Aide aux immobilisations infrastructures culturelles

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite réaliser le projet acquisition de biens meubles estimé à 38 233.12 \$ taxes nettes;

CONSIDÉRANT que la Ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme d'aide financière et dispose d'une enveloppe disponible dans le cadre du Plan de relance visant la reprise graduelle des activités de valorisation et de diffusion culturelle;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-062021

« De déposer une demande d'aide financière de 26 764 \$ dans cadre du programme *Aide aux immobilisations Volets 1 et 2- Biens patrimoniaux et infrastructures culturelles* pour un projet d'acquisition de biens meubles (équipements informatiques et mobiliers) »

« De mandater madame Rita Ouellet, directrice générale, secrétaire trésorière à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir »

« D'assumer une part estimée à un minimum de 11 470 \$ dans la réalisation du projet »

« D'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels »

« D'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet »

Période de questions sur les sujets ci-dessus exclusivement, pour les contribuables

Aucun contribuable car nous sommes à huis clos. Aucune question par courriel ou autrement suite à la parution de l'ordre du jour.

Clôture de la séance

04-062021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Sonia Lefebvre. Il est 19 h 17.

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale sec. Trésorière

Patrick Bouchard, maire suppléant

« Je, Patrick Bouchard, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 7 JUIN 2021 À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire. Sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Martin Pelletier et Patrick Bouchard et présente par visioconférence : Sonia Lefebvre

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Rita Ouellet.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Exempter la lecture des procès-verbaux;

Adoption des procès-verbaux;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;
- Adoption du règlement 2021-02 modifiant le règlement 03-2019 sur la gestion contractuelle;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- OMH de Milot :
 - Adoption des états financiers OMH de St-Ludger-de-Milot;
 - Regroupement OMH;
- Loisirs, culture :
 - Projet de sentier marche-course Parc Central;

Dossiers en cours:

- Projet Serres parc industriel;
- Asphaltage des fissures et craques;
- Asphaltage du terrain de tennis-contrat et prix;
- Offre de services support de gestion- assainissement;
- Contrat Vélosolution – pumptrack;
- Travaux du 733 rue Gaudreault;

Nouveaux dossiers:

- Projet camp de jour – engagements;

Demandes d'appui :

- Zec des Passes Dangereuses
- Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Demandes de contributions financières;

Correspondance et demandes diverses;

Points divers;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-062021

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture des procès-verbaux

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux était disponible et qu'elles ont été remises au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



06-062021

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'exempter la lecture du procès-verbal de séance du mois de mai tenue le 3 et celui de la séance extraordinaire tenue le 2 juin »

Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux rapportent avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

07-062021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois de mai, tenue le 3 tel que rédigé et celui de la séance extraordinaire tenue le 2 juin »

Finance :

- **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

08-062021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021 au montant de 120 588.80 \$ »

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021 au montant de 39 674.28 \$ »

« D'autoriser la directrice générale secrétaire trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #08-062021.

Signé, ce 8 juin 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

- **Adoption du règlement 2021-02 modifiant le règlement 03-2019 sur la gestion contractuelle**

ATTENDU que le règlement numéro 03-2019 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 7 mai 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* et modifié le 2 novembre 2020 par le règlement 03-2019-A;

ATTENDU que la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

09-062021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



« D'adopter le présent règlement portant le numéro 2021-02 portant sur la gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat

Article 1 : Que l'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

Article 2 : Le Règlement numéro 03-2019-A sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

- 10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local. »

Infos et suivis des représentants de comités

- **CDE**

Pas de réunion, mais certains dossiers de développement sont en cours avec les responsables désignés par la CDE.

- **RISISN- service incendie**

Le préventionniste Alexandre Dallaire a quitté son poste à la Ville d'Alma donc la Régie devra prendre une nouvelle entente pour assurer ce poste. Feu à l'usine – 17 pompiers ont participé à l'intervention.

- **OMH de Milot :**

Adoption des états financiers OMH de St-Ludger-de-Milot

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de St-Ludger-de-Milot, nous présente les états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un léger surplus de 112\$ apparaît pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, le déficit sans tenir compte des montants capitalisé est de 37 013\$ et doit être compensé par la Municipalité pour 10% et la SHQ à 90%. Une somme de 87 931\$ est capitalisée pour les améliorations réalisées qui sont financées par la SHQ et sera amortie sur les prochaines années ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

10-062021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal approuve les états financiers vérifiés de l'exercice 2020 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ludger-de-Milot tel que présenté »

Regroupement des OMH

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno, l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Alma, l'Office municipal d'habitation de Saint-Nazaire, l'Office municipal d'habitation de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Monique (Lac-Saint-Jean-Est) et l'Office municipal



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



d'habitation de Saint-Ludger-de-Milot ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Saint-Bruno, de Saint-Nazaire, de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, de Sainte-Monique (Lac-Saint-Jean-Est), de Saint-Ludger-de-Milot et de la Ville d'Alma un projet d'entente de regroupement des six (6) offices municipaux d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

11-062021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno, l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Alma, l'Office municipal d'habitation de Saint-Nazaire, l'Office municipal d'habitation de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Monique (Lac-Saint-Jean-Est) et l'Office municipal d'habitation de Saint-Ludger-de-Milot suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement. »

- **Loisir et culture :**

Réseau Biblio - Une rencontre a eu lieu avec le CA – une augmentation de la cotisation est à prévoir car une bibliothèque a fermé ses portes.

MADA – Tirage effectué : pour le sondage de la MADA par les membres du conseil.

Projet : Sentier de marche et course – Parc Central

CONSIDÉRANT que le *programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)* est ouvert jusqu'au 9 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire améliorer la qualité des services offerts à la population et tous particulièrement à ses aînés;

CONSIDÉRANT l'importance de bonifier les services offerts aux personnes de 50 ans et plus ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un parc central et l'offre d'activité extérieure pour maintenir nos personnes âgées en forme et leur offrir un lieu de rencontre, de pratique d'activités sportives en groupe ou seule, familiale ou avec des associations se retrouve dans les actions à faire de nos politiques MADA et PFM;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'avoir des infrastructures fonctionnels, convivial et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet est évalué à 98 500 \$ et que le montant maximum pouvant être demandé est le plus bas entre 80% des coûts admissibles ou 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit assumer sa part des coûts admissibles, les coûts non admissibles et les éventuels dépassements, celle-ci affectera le fonds de roulement pour les assumer à moins d'obtenir des dons et commandites;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

12-062021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre **du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)** pour un projet d'aménagement d'un sentier de marche et course pour un budget de 98 500 \$ »

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle. »

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée. »

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement des coûts. »

« Que la directrice générale soit mandatée pour signer tous les documents nécessaires à la présentation du projet, aux accords ou ententes reçues, à la réalisation et à la reddition de comptes s'il y a lieu. »

Dossiers en cours :

- **Projet : Serres parc industriel**

CONSIDÉRANT que la CDE désire faire avancer le dossier d'implantation de serre dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, une étude de terrain de phase 1 et une caractérisation écologique du milieu sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que la CDE ne bénéficie pas de liquidité suffisante pour procéder dans ce dossier et qu'une somme 4000\$-5000\$ est estimée pour cette étude;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-062021

« Que le Conseil municipal accepte de subventionner la CDE de Milot d'un montant de 5 000\$ pour l'avancement du dossier : Serre, pour une étude de terrain et une caractérisation écologique du milieu »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #13-062021.

Signé, ce 8 juin 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

- **Asphaltage des fissures avenue Lévesque**

CONSIDÉRANT que nous devons terminer les travaux de l'avenue Lévesque soit la réparation des fissures sur une partie du trajet;

CONSIDÉRANT que certaines fissures sont très importantes;

CONSIDÉRANT que nous avons des travaux prévus au Parc Central et que nous avons pris la même compagnie pour procéder aux réparations de l'avenue Lévesque

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-062021

« Que le Conseil municipal entérine l'engagement de la compagnie 9321-5911 Québec Inc. pour la réparation des fissures de l'avenue Lévesque pour une somme de 9 366.73\$ taxes incluses et en autorise le paiement »



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 14-062021.

Signé, ce 8 juin 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

- **Asphaltage du terrain de tennis – contrat et prix**

CONSIDÉRANT que nous devons faire les travaux d'asphaltage du terrain de tennis;

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à une demande de soumission par invitation dans un premier temps qui n'a reçu aucune soumission, après modification du devis encore aucune soumission, donc nous avons procédé de gré à gré avec un entrepreneur afin de pouvoir effectuer les travaux le plus tôt possible dans l'intérêt de la Municipalité et dans le respect du règlement de gestion contractuelle;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-062021

« Que le Conseil municipal entérine le contrat de pose d'asphalte pour le terrain de tennis au montant de 34 627.25\$ taxes incluses avec un ajout pour correction du contour de la clôture de 536.42\$ taxes incluses »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 15-062021.

Signé, ce 8 juin 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

- **Offre de services support de gestion – assainissement**

CONSIDÉRANT que suite à notre demande d'offre de service pour un support de gestion afin de nous accompagner pour les activités d'ingénierie préliminaire dans le projet de réfection du réseau d'égout et de construction de l'OMAEU (ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées);

CONSIDÉRANT que la firme Norda Stelo offre plusieurs activités à venir soit suivi des activités d'ingénierie préliminaire, devis d'appel d'offres pour ingénierie détaillée avec comité de sélection et suivi des activités d'ingénierie détaillée basée sur une base horaire selon des budgets approximatifs taxes en sus;

CONSIDÉRANT que nous en sommes à l'étape de l'ingénierie préliminaire et qu'il reste certains points à valider dans ce dossier et que celle-ci devrait se terminer en septembre 2022;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-062021

« Que le Conseil municipal accepte la proposition de services de Norda Stelo pour l'activité de suivi d'ingénierie préliminaire pour un mandat d'environ 235 heures équivalent à environ 32 200\$ maximum et ce de juin 2021 à septembre 2022, le tout selon les besoins de la Municipalité »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 16-062021.

Signé, ce 8 juin 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

- **Contrat Vélosolution pumptrack**

CONSIDÉRANT que cette infrastructure demande une spécialité dans la technique de réalisation très spécifique et il y en a peu d'entreprise qui font des pumptrack;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



CONSIDÉRANT que nous avons eu beaucoup de discussion avec l'entrepreneur afin d'établir nos spécificités et de déterminer notre besoin;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu discussion avec deux entrepreneurs au départ ayant des techniques différentes;

CONSIDÉRANT que dans l'intérêt de la Municipalité, l'entreprise offre une certaine souplesse afin que la Municipalité prenne une partie des travaux permettant ainsi certaine économie à l'offre fournie en début d'année et qu'avec la collaboration des deux parties cela avantage la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet de pumptrack est en cours de réalisation, la mise en place du terrain réalisée par la Municipalité selon les plans établis en collaboration avec le fournisseur Vélosolution;

CONSIDÉRANT que notre règlement contractuel nous permet de donner le contrat de gré à gré en tenant compte des différents facteurs énumérés et dans le meilleur intérêt de la Municipalité;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

17-062021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'engagement de Vélosolution pour la réalisation du pumptrack pour un estimé de coût maximal de 70 000\$ pour les travaux présentés à l'offre de service »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #17-062021.

Signé, ce 8 juin 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

• **Suivi travaux pumptrack**

CONSIDÉRANT que le projet de pumptrack est débuté depuis peu avec la mise en forme du terrain;

CONSIDÉRANT que les estimés de coûts du projet sont présentés au conseil et qu'ils sont dans le respect du budget initial du projet;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

18-062021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à faire les travaux de préparation avec l'entrepreneur Excavation Ouellet inc, entérine l'achat du gravier chez Denis Lavoie et fils, l'achat de terre et pelouse, l'achat et pose d'une clôture chez Clôture Décor ainsi que la location d'équipement requis à la réalisation du projet dans le respect du budget prévu au projet Pumptrack déjà approuvé par le conseil »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #18-062021.

Signé, ce 8 juin 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

• **Suivi pour les travaux terrain de balle**

CONSIDÉRANT que les travaux du terrain de balle débutés en automne 2020 sont en cours de reprise,

CONSIDÉRANT qu'une somme de 6 289\$, d'un budget de 67 102\$ a été utilisé en 2020 pour ledit projet;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Johanne Fortin,



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



19-062021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise le contrat à SBR pour la construction d'un abri des joueurs, celui des annonceurs et une dalle de ciment pour une somme de 19700\$ taxes en sus, la construction d'une estrade par BR Mécanique pour une somme de 4 210\$. Le broyage de terrain par m. Jean-Paul Bergeron et l'achat de terre et graine le tout en respect du budget du projet déjà approuvé par le conseil »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #19-062021.

Signé, ce 8 juin 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Nouveaux dossiers :

• **Projet camp de jour – engagement**

CONSIDÉRANT que le comité a décidé de privilégier l'engagement des animatrices et animateur ayant déjà de l'expérience au sein du camp de jour, afin de faciliter les opérations et la gestion des mesures préventives supplémentaires dû à la COVID-19 et d'y ajouter des moins expérimentés mais avec un bon potentiel;

CONSIDÉRANT que nous devons respecter et appliquer les mesures de distanciation ce qui pourrait amener plus d'utilisation de locaux et la création de bulles avec les jeunes;

CONSIDÉRANT que nous utiliserons le guide des camps de jour et autres indications de la CNESST afin d'appliquer les mesures de la sécurité publique dans la gestion du camp afin d'assurer la sécurité des employés et celle des usagers;

CONSIDÉRANT que nous avons obtenu une subvention dans le cadre du Programme Emploi Été;

CONSIDÉRANT qu'avec les ratios déterminés par la Santé, nous aurons besoin d'un minimum de trois employés pour offrir le service auprès de la clientèle;

CONSIDÉRANT qu'un budget supplémentaire est requis pour l'achat de fournitures individuelles, les produits de désinfection et pour les mains, gants et autres;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

20-062021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente d'aide financière du Programme d'Emploi d'été Canada pour trois (3) postes, 8 semaines à 35 heures semaines soit une coordonnatrice et deux animateurs »

« Que le Conseil municipal autorise l'engagement de mesdames Jessica Fournier (comme chef de camp), Emmy-Rose Tremblay et monsieur Jérémy Jaupart (comme animateurs) pour huit semaines à 35 heures et ce au salaire de 13.50\$/heure et légèrement plus élevé pour le chef de camp à 14.50 \$/heures »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #20-062021.

Signé, ce 8 juin 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Demandes d'appui

• **Zec des Passes Dangereuses**

CONSIDÉRANT que la Zec des Passes est à réaliser un projet d'unités d'hébergement qui consiste à installer des unités d'hébergement pour les 4



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



saisons sur le secteur de la ZEC qui permettront d'offrir des nuitées sur des sites d'intérêts attractifs pour une clientèle cible. ;

CONSIDÉRANT que cela représente un investissement important pour le développement du territoire;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-062021

« Que le Conseil municipal appui la Zec des Passes dans son projet d'unités d'hébergement qui s'avérera un outil de développement important pour ce secteur »

- **Découverte des restes de 215 enfants**

CONSIDÉRANT que la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT que les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-062021

« Que la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique »

« Que la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec »

« Que la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens »

Demandes de contributions financières

Aucune demande.

Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

Transfert d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ de 5 472 \$). Ce montant constitue la quote-part du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ qui a été prévu à l'entente de Partenariat 2020-2024.

Audit de conformité : Le Commission municipale annonce des travaux d'audit de conformité portant sur l'adaptation du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, et ce, pour l'ensemble des municipalités de moins de 100 000 habitants.

Annnonce internet haute vitesse. Suite aux annonces qui ont été faites concernant internet haute vitesse, la circonscription de Lac-Saint-Jean n'en fait pas partie. D'autres annonces seront faites d'ici quelques semaines pour notre circonscription.



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



Aide financière pour le 733 rue Gaudreault : Le gouvernement du Québec contribuera financièrement au projet *Réaménagement du centre communautaire* (Centre de services) soumis par la Municipalité, soit une somme de 50 000\$ dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité.

Demande de madame Nancy Thibeault, pour l'installation d'un dos d'âne afin de ralentir la circulation pour la sécurité des enfants sur l'avenue Lévesque. Un accusé réception lui sera transmis.

Point divers

Aucun point.

Période de questions pour les contribuables

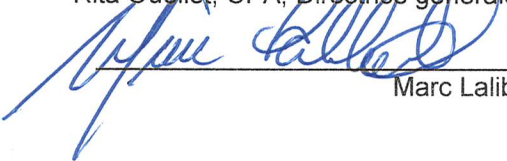
Aucune question. Nous n'avons reçu aucune question par courriel ou autrement.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 21 h 25.

23-062021


Rita Ouellet, CPA, Directrice générale sec. Très.


Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »